Image not found or type unknown

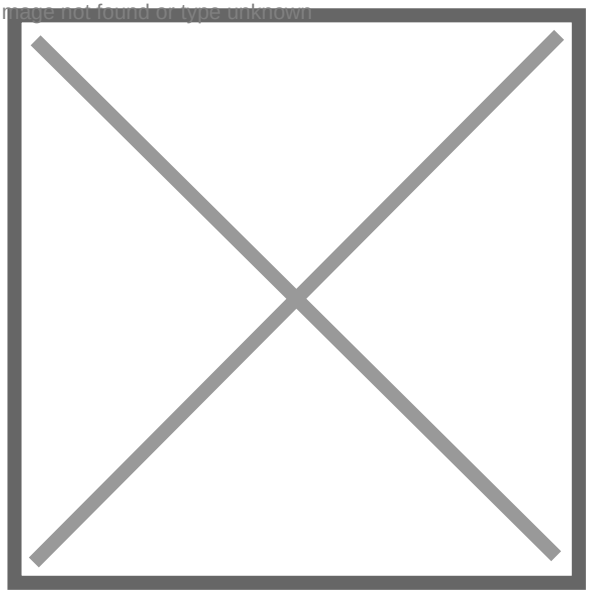

Condamnation pour dégradation et responsabilité civile

Par **exteo**, le **02/04/2009** à **19:10**

Mon propriétaire s'est fait rembourser des travaux par son assurance, travaux effectués dans le logement que j'occupais. Cette compagnie d'assurance s'est ensuite retournée contre moi en justice et n'ayant pas reçu l'assignation à comparaître, j'ai été condamné par défaut et en dernier ressort au remboursement des frais engagés par l'assurance.

Je voulais savoir si ma propre assurance habitation devait prendre à sa charge ces frais, sachant que je n'ai jamais fait de déclaration de sinistre, car selon moi, j'ai laissé l'appartement dans un excellent état.

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés